



COMMUNE DE LORIGNÉ

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023 A 18 H 30

Présents : Gilbert HOELLINGER. Stéphane CORNUAUD. Isabelle MACAUD. Francis CASTANEDA-NUNEZ. Sabrina LENER. Laurent BONNIN.

Absents excusés : Bernard THOREZ (pouvoir donné à Gilbert HOELLINGER). Sonia SILLON (pouvoir donné à Isabelle MACAUD). Franck BEAUCHAMP.

Secrétaire de séance : Isabelle MACAUD.

ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande au conseil que soit rajouté à l'ordre du jour 2 devis supplémentaires pour l'entreprise Manunta et 2CTP.

Réunion du 22 février 2023 : Le Conseil a approuvé à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

Adoption du compte administratif 2022 : Le compte administratif est adopté à l'unanimité avec un excédent d'investissement de 55 979.64 € et un excédent de fonctionnement de 146 012.09, soit un excédent total de 201 991.73 € pour 2022.

Adoption du compte de gestion 2022 : Le compte de gestion est adopté à l'unanimité, avec les mêmes résultats que le compte administratif.

Vote des taxes 2023 : Le conseil maintient les taux 2022 pour 2023, soit 28.24 % pour la taxe foncière sur le bâti, 42.63 % sur la taxe foncière sur le non bâti et 8.59 % pour la taxe d'habitation. Le produit attendu cette année représente 66 332.00 €.

Affectation du résultat 2022 sur 2023 : 115 971.37€ seront affectés en recettes de fonctionnement (à l'article 002) et 86 020.36 € en recettes d'investissement (aux articles 001 et 1068).

Vote du budget 2023 : Le budget 2023 a été voté à l'unanimité avec une section de fonctionnement de 341 861.00€ et une section d'investissement de 105 221.00 €.

Vote des subventions aux associations : Le conseil vote les subventions 2023 comme suit :

ACAPE Lorigné 100 €, ACCA Lorigné 100 €, APE Lorigné Pioussay 100 €, AFABE Lorigné 100 €, Association Marchés de Lorigné 100 €, Club des retraités de Lorigné 100 €, Les Mains Agiles 100 €, ARAHEE 50 €, APECAF Sauzé-Vaussais 50 €, ANACR Sauzé-Vaussais 40 €, Amicale des donateurs de sang de Sauzé-Vaussais 40 €.

Devis pour remplacement des extincteurs : le devis pour le remplacement de 4 extincteurs à la mairie et salle associative est accepté pour un montant total de 577.92 € à l'entreprise Viaud.

Achat de panneaux électoraux : le devis pour l'achat de 10 panneaux électoraux est accepté pour un montant de 1991.52 € à la société Collectivités équipements.

Devis pour l'entreprise 2CTP : le devis de 1749 € est accepté pour la réparation de l'enrobé dans la cour de la salle associative.

Devis M. Manunta Yves : le devis de 360 € est accepté pour un entretien ponctuel du verger de Queue d'Ageasse.

La séance est levée sans questions diverses.

Fait à Lorigné, le 12.04.2023

Gilbert Hoellinger, Maire de Lorigné

